



Non réception d'un convocation pour assignation

Par KALA

Bonjour,

Mon voisin se plaint de branches d'arbres qui dépassent sur sa propriété.

Le tribunal de proximité nous a invité à comparaitre pour une tentative de conciliation.

Cependant, nous n'avons jamais reçu la convocation.

N'étant pas présent le jour de la conciliation, le conciliateur a établi un constat d'échec de conciliation.

En conséquence, nous sommes maintenant assignés devant ce même tribunal.

Pouvons-nous demander au tribunal d'annuler ou reporter l'assignation, afin de se donner le temps de faire une conciliation?

Merci d'avance de vos retours,